

Annexe 1. B. - Modèle de description de l'infrastructure de l'opérateur d'appui

Le tableau de l'annexe 1-B reprend une liste, qui n'est ni exhaustive ni impérative, de fonctions qui sont liées au plan quinquennal de développement de la lecture. La fonction d'un espace peut être assimilée aux activités qui doivent s'y dérouler, précisées par le nombre de personnes qu'il doit accueillir, les caractéristiques propres à son usage. Pour chaque fonction utile au plan quinquennal de développement de la lecture, il faut préciser la manière dont elle est rencontrée.

Fonctions	Nécessaire au plan de développement Oui/non	Nombre de personnes affectées en permanence à cette fonction	Nombre de personnes affectées occasionnellement à cette fonction	Mobilier indispensable	Mobilier existant Oui/non	Surfaces existantes	Surfaces Extérieures à la bibliothèque utilisées dans le cadre du plan quinquennal de développement	Aspect de la fonction qui ne peut être rencontré en raison de l'inadéquation des locaux	Local (locaux) à créer, à aménager
Accueil									
Consultation sur place									
Formation									
Réunion des usagers									
Expositions									
Politique d'animation									
Prêt d'une collection d'appoint									
Prêt inter bibliothèques									
Prêt collection en multiples exemplaires									

Gestion d'une collection patrimoniale									
Libre accès professionnels									
Magasin									
Réserve									
Transfert des ouvrages élagués vers la réserve centrale									
Catalogage									
Gestion du catalogue collectif									
Equipement des ouvrages									
Restauration d'ouvrages									
Préparation des activités									
Travail administratif									
Communication									
Gestion informatique									
Direction									
Gestion du parc automobile de la bibliothèque									
Parking visiteurs									
Accès personnes à mobilité réduite									

Réfectoire pour le personnel									
Nettoyage et entretien (intérieur/extérieur)									
Autre (préciser)									

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2011 portant application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de Lecture organisé par le Réseau public de la Lecture et les bibliothèques publiques,

Bruxelles, le 19 juillet 2011

Par le Gouvernement de la Communauté française

Rudy DEMOTTE,
Ministre-Président

Fadila LAANAN
Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances
